



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Service Eau et Biodiversité

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom / Raison sociale : SCI VERCHATEL

Adresse : 114 avenue du Général de Gaulle
33500 LIBOURNE

Téléphone : 05 57 51 56 88

Courriel : vergne.florent@wanadoo.fr

DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET

Intitulé court du projet : Complexe de loisirs VERTIGO

Nature du projet, description :

L'opération immobilière consiste en la construction d'un complexe de loisirs VERTIGO, correspondant à la Tranche 1 sur 3 du projet global, sur la commune de Châtellerault (86), sur l'ancien site de la société de transport STAR

Date prévue pour la réalisation / date de travaux / durée des travaux : > 1 ans

Surface concernée : 20 415 m²

Commune où est situé le projet : Châtellerault (86100)

Adresse du projet : 11, avenue d'Argenson



Parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) :

Joindre une carte montrant l'implantation prévue de votre projet sur la(es) parcelle(s).

316, 319, 320, 321, 322

Site(s) Natura 2000 concerné(s) :

Pas de zone Natura 2000 à moins de 12 km

Autres procédures concernées :

- ☒ Dossier « loi sur l'eau »
- ☐ Autorisation d'urbanisme (permis de construire ...)
- ☐ Manifestation sportive, culturelle...
- ☐ Autre (précisez) :
- ☐ Aucune (régime propre à Natura 2000)

JUSTIFICATION DU PROJET

Initialement, le site accueillait l'ancienne entreprise de transports STAR. Celui-ci était en friches depuis 15 ans ou plus. Après des travaux de dépollution en cours, le site sera livré libre de toute construction et accueillera un complexe de loisirs « VERTIGO » en RDC et R+1. Il comprendra de nombreux espaces de jeux, un espace bowling, un espace billard, terrains de sport (padel, pétanque, etc.), un espace bar et autres espaces.

L'attribution du terrain fut acquise grâce à deux principaux points :

1/ la spécificité du projet qui rentre dans les usages permettant de répondre aux contraintes inhérentes à l'usage d'un terrain anciennement pollué.

2/ le concept VERTIGO, alliant sport et détente multi générationnel sur un ensemble à proximité immédiate du centre-ville bénéficiant du réseau de transport collectif.

Attention : une évaluation d'incidences vide ou incomplète n'est pas recevable, et peut engendrer un refus de votre projet.

En cas d'évaluation insuffisante, des éléments complémentaires vous seront demandés, retardant l'instruction de votre dossier. Il est donc important de fournir suffisamment de précisions dans l'analyse des incidences de votre projet. N'hésitez pas à consulter l'animateur du site Natura 2000 concerné pour vous accompagner dans la réalisation de l'évaluation des incidences. Leur intervention est gratuite, leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante :

https://www.vienne.gouv.fr/contenu/telechargement/34458/196362/file/Liste_animateurs_sites.pdf

ENJEUX ET EFFETS POTENTIELS – HABITATS

Avez-vous été accompagné par l'animateur du site pour remplir le présent formulaire ?

☒ NON

☐ OUI

Habitats d'intérêt communautaires justifiant la désignation du site et susceptibles d'être impactés par le projet :

→ compléter et cocher si concerné

Type de milieux	Nom de(s) l'habitat(s) concerné(s)	Présent sur le site du projet	Présent à proximité du projet	Risque de destruction ou d'altération
Bois, forêt, haie ou ripisylve		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Landes, formations buissonnantes ou à hautes herbes		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Prairies ou pelouses		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Zones humides ou de marais		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Affleurement rocheux ou cavités		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Autres		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐



ENJEUX ET EFFETS POTENTIELS – ESPÈCES

Espèces ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site et susceptibles d'être impactés par le projet :

→ compléter et cocher si concerné

Groupe	Nom de(s) l'espèce(s) concernée(s)	Présent sur le site du projet	Présent à proximité du projet	Risque de destruction ou d'altération de l'habitat d'espèces	Risque de destruction ou de dérangement d'individus
Plantes		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Insectes		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Amphibiens (poissons, bivalves, crustacés...)		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Espèces aquatiques		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Reptiles		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Chauves-souris		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Oiseaux		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐	Temporaire ☐ Permanent ☐
Mammifères (hors chauves- souris)		☐	☐	Temporaire ☐ Permanent ☐	Temporaire ☐ Permanent ☐

CONCLUSION SUR LES EFFETS DU PROJET

Les effets du projet portent-ils sur les habitats, habitats d'espèces ou sur les espèces justifiant la désignation du(es) site(s) Natura 2000 situé(s) dans la zone du projet, que ce soit directement ou indirectement ?

☒ NON – le projet n'a aucun effet sur les habitats, habitats d'espèces, espèces

→ **Le projet n'a pas d'incidence significative sur les habitats, habitats d'espèces et espèces justifiant la désignation du(es) site(s) Natura 2000**

→ **Le dossier est complet.**

☐ OUI – le projet a des effets sur les habitats, habitats d'espèces, espèces

→ **Le projet a des incidences potentielles sur les habitats, habitats d'espèces et espèces justifiant la désignation du(es) site(s) Natura 2000**

→ **Complétez la partie suivante.**

MESURES D'EVITEMENT DES INCIDENCES

La démarche d'évitement vise, dès la conception du projet, à faire en sorte que les incidences potentielles ne puissent pas survenir.

Exemples : choix de la parcelle, modification du projet initial, choix des dates de travaux...

Des alternatives au projet ont-elles été étudiées ? Lesquelles :

Justification du choix final du projet au regard des différentes alternatives proposées :

Mesures d'évitement proposées :

Item	Effets du projet	Mesures d'évitement	Incidences résiduelles
Habitats			
Habitats d'espèces			
Espèces			

Reste-il des incidences résiduelles après la démarche d'évitement ?

☒ NON

→ **Le projet n'a pas d'incidence significative sur les habitats, habitats d'espèces et espèces justifiant la désignation du(es) site(s) Natura 2000**

→ **Le dossier est complet.**

☐ OUI – il reste des incidences résiduelles significatives

→ **Complétez la partie suivante.**

MESURES DE RÉDUCTION DES INCIDENCES

Des mesures de réduction visent à réduire les incidences résiduelles du projet pour les rendre non significatifs.

Exemples : implantation d'une haie autour du projet pour limiter l'effet repoussoir sur les oiseaux de plaine, réduction des émissions sonores, modification de l'éclairage pour ne pas affecter les chiroptères...

Mesures de réduction proposées :

Item	Effets du projet	Mesures d'évitement	Incidences résiduelles après évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après réduction
Habitats					
Habitats d'espèces					
Espèces					

Reste-il des incidences résiduelles après la démarche de réduction ?

☒ NON → Le projet n'a pas d'incidence significative sur les habitats, habitats d'espèces et espèces justifiant la désignation du(es) site(s) Natura 2000

☐ OUI – il reste des incidences résiduelles significatives

CONCLUSION

Je soussigné (e)

atteste que mon projet :

☒ Ne présente pas d'incidence résiduelle significative pour les habitats, habitats d'espèces et espèces justifiant la désignation du(es) site(s) Natura 2000

☒ Présente des incidences résiduelles → Le projet ne peut pas être validé en l'état à l'exception d'un projet reconnu d'intérêt public majeur pour lequel des mesures compensatoires pourront être mises en œuvre (article L414,4 du Code de l'Environnement).

Fait à :

Libourne

Le :

02/11/2024

Nom, Prénom :

VERGUE

Florent

Signature :

[Signature]

SCI VERCHATEL

Siret : 953 439 064 00015 / APE 6820 B
Siège : 114, Avenue du Général de Gaulle
BP 253
33500 LIBOURNE